

OFFRE DE FORMATION MODULAIRE DESTINÉE AUX AGENTS DE LA FONCTION ACHATS DANS LE CADRE DES GHT

La mise en place des GHT a induit un fort bouleversement de la fonction Achats. Le transfert de compétence des établissements parties vers l'établissement support pour les étapes de passation du marché a modifié les rôles et responsabilités de chacun. Si l'objectif de mutualisation des achats en GHT au 1^{er} janvier 2018 a été globalement atteint, les établissements support et parties doivent encore davantage structurer leur organisation et clarifier les rôles/processus permettant de mettre en œuvre de nouveaux leviers d'efficacité. En collaboration avec la DGOS, l'ANFH souhaite ainsi accompagner les agents des fonctions Achats des GHT et les directeurs d'établissements, dans la mise en œuvre de la fonction Achats mutualisée et la préparation des prochaines échéances réglementaires.

L'offre de formation, élaborée par un groupe de travail associant ANFH, DGOS et professionnels de l'achat, comporte 3 modules destinés à des publics différents.

Les coûts pédagogiques sont intégralement pris en charge sur les fonds mutualisés nationaux.

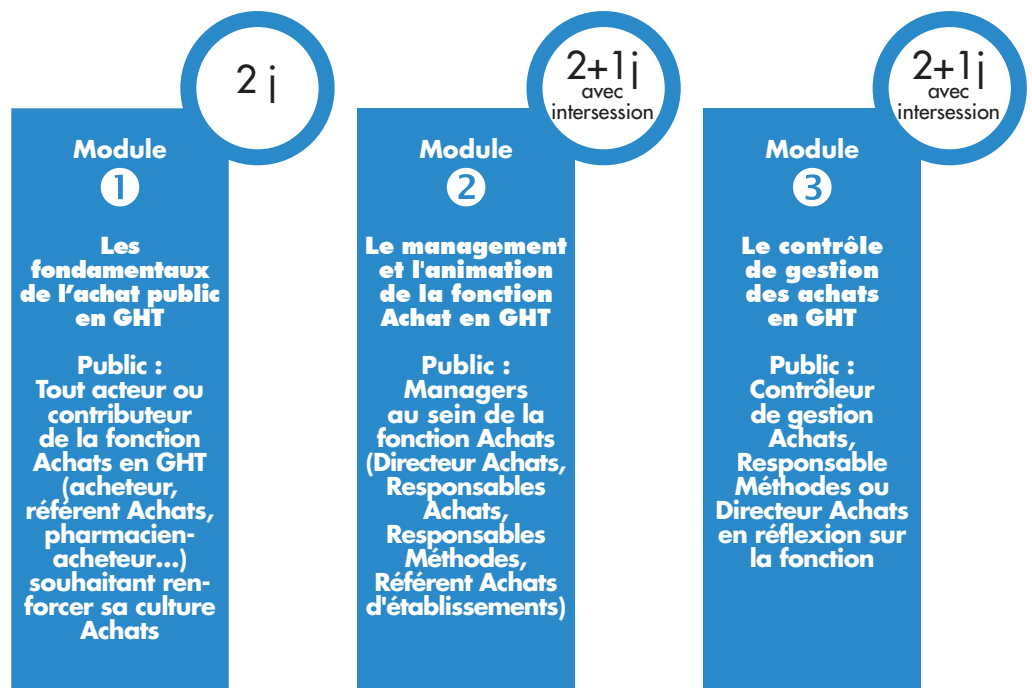
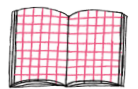
ORGANISÉ PAR :

→ CKS SANTÉ

MODALITÉS :

→ Inter ou intra GHT selon le contexte ou le module

OFFRE DE FORMATION



- Un cadrage préalable entre GHT, CKS Santé et ANFH pour préciser le contexte des GHT, prioriser les objectifs pédagogiques et choisir les cas pratiques, dans le cadre des programmes définis.
- Des modules spécifiques au contexte de GHT, complémentaires aux dispositifs et parcours "acheteur" professionnalisants déjà proposés par l'ANFH.
- Des temps dédiés à l'échange et au partage de pratiques.
- Un retour d'expérience sur des exemples concrets de GHT.
- Des modules avec intersession pour permettre une mise en application durant la formation.

EN SAVOIR PLUS



Consulter le programme de chaque module sur la rubrique « Groupement Hospitalier de Territoire » du site ANFH.

www.anfh.fr/etablissements/groupe-ment-hospita-liers-de-territoire

Contactez votre Délégation ANFH pour obtenir de plus amples informations sur les formations et les modalités d'organisation.